

Agence Territoriale d'Ingénierie Publique

Extrait du procès-verbal
des délibérations Comité syndical

Séance du 19 octobre 2023
Sous la Présidence d'Isabelle DOLLINGER, Présidente

Effectif légal : 39

Quorum : 20

Délégués présents : 24

Procurations : 3

N° ATIP 22 / 2023

Contre : 0 voix
Abstentions : 0 voix
Pour : 27 voix
Résultats du vote : adopté à l'unanimité

Objet : Adhésion de nouvelles communes et établissements.

LE COMITE SYNDICAL :

Vu la délibération du 20 mars 2023 du Comité syndical du Syndicat intercommunal à vocation scolaire du Piémont des Vosges du Nord
Vu la délibération du 30 mai 2023 du Bureau de l'Association foncière de remembrement de Obenheim

Décide d'accepter les adhésions à l'ATIP des collectivités et établissements suivants :

- Syndicat intercommunal à vocation scolaire du Piémont des Vosges du Nord
- Association foncière de remembrement de Obenheim

Dit que :

La présente délibération fera l'objet d'une publication sur le site internet de l'ATIP.
La présente délibération sera transmise à Madame la Préfète du Bas-Rhin.

Pour extrait conforme

Fait à Strasbourg, le 19 octobre 2023

La Présidente,

Isabelle DOLLINGER